



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0046

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation d'un représentant au sein du comité de la foire de Lyon (Cofil)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0046**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein du comité de la foire de Lyon (Cofil)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le comité de la foire de Lyon (Cofil) a pour objet le développement de la foire internationale de Lyon et de tous autres salons et manifestations au sein du parc des expositions, en vue de favoriser l'expansion du commerce et de l'industrie.

L'association, qui est propriétaire des installations implantées à Eurexpo, désigne, pour assurer son fonctionnement, un conseil d'administration de douze membres au moins et de dix-huit au plus.

La Communauté urbaine est membre de droit dudit conseil et dispose d'un siège d'administrateur.

Il convient de désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Cofil ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur David Kimelfeld en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du comité de la foire de Lyon (Cofil).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité le 15 mai 2008